



Projet de territoire

Rapport du Conseil de développement

Janvier 2016

Dans un premier chapitre nous présentons une réflexion générale sur le « projet de territoire ». Dans un deuxième temps nous évoquons l'analyse des 22 actions, analyse que nous avons pu mener dans le laps de temps qui nous a été imparti. Dans une troisième partie nous proposons un listing d'actions complémentaires ou alternatives au projet proposé.

1)- Présentation des réflexions

Un projet de territoire doit être un travail longuement réfléchi car il engage toute la population pour de nombreuses années. Le nombre d'actions, 22, que vous avez retenues est important. Les 22 actions du projet ont été déclinées en 3 thèmes - la promotion du territoire, les services à la population et développement économique - sans que nous percevions de véritable lien, alors qu'ils sont traversés par les mêmes problématiques de préservation des paysages et du patrimoine, de maintien de sa qualité de vie, et des déplacements de la population (transports).

Aussi le Conseil de Développement s'est-il attaché à trouver un fil directeur au projet afin qu'il réponde, non pas à un court terme, mais au moins à un moyen terme : un projet de territoire doit s'imaginer pour une longue période.

Ce projet doit répondre aux enjeux du 21^{ème} siècle et aux caractéristiques locales avec leurs nombreux atouts.

Parmi les enjeux du 21^{ème} siècle, il y a le grand défi, qui attend tout le monde, le défi du réchauffement climatique et de la lutte contre les GES (gaz à effet de serre). Il nous faut nous adapter aux changements qui se profilent et mêmes les devancer. Ce n'est pas seulement l'affaire des États, mais bien l'affaire de tous, et donc la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (CHVS) a son rôle à jouer. (Conte du colibri, chacun doit « faire sa part »). Par exemple le PLUI devra, en premier lieu prendre en compte cette dimension.

Les caractéristiques spécifiques et les atouts de ce territoire se trouvent d'abord dans son côté rural et bocager.

Il y a les paysages, mélangeant plaine et bocage autour de la vallée de la Sèvre et de ses affluents. Il est indispensable pour garder les caractéristiques de la CCHVS de préserver ces paysages et d'orienter les activités sur cette préservation. En s'appuyant sur les décisions de la COP 21 et en mettant en place un véritable agenda 21, des engagements vers une agriculture durable (comme l'agroécologie et

l'agroforesterie) doivent permettre de développer des productions de qualité, de proximité en favorisant les circuits courts, où le producteur, et le consommateur participent à la préservation du territoire rural.

Les caractéristiques et les atouts du territoire se trouvent aussi dans la nature de ses activités.

Sur notre territoire les activités sont dispersées, même s'il y a un pôle central St Maixent-La Crèche. Il ne faudra oublier de tenir compte des périphéries, que ce soit Soudan/Pamproux et Cherveux avec leur entrée autoroutière.

Si l'on ajoute aux autoroutes, l'axe ferroviaire, nous sommes reliés aux grandes métropoles, Poitiers-Paris, Bordeaux et Nantes sans oublier La Rochelle. Cette position stratégique, même si elle reste relativement éloignée des grands centres dont nous venons de parler, est primordiale pour le développement économique bien sûr, mais aussi pour le développement culturel et pour le tourisme (proximité du Futuroscope, de l'océan, du Marais poitevin, du Puy du Fou, de la vallée de la Sèvre niortaise...). On peut s'appuyer également sur l'implantation de l'ENSOA pour faire connaître notre territoire.

Ces deux caractéristiques reflètent bien la dimension humaine de ce territoire. Préserver ce territoire est la garantie d'une attractivité certaine et de la qualité de la vie pour tous.

II)- Analyse du projet

Le Conseil de développement retient les actions qui vont dans ce sens et propose des actions complémentaires et alternatives. Cependant, le Conseil de Développement relève dans le projet une confusion entre l'économie et le social ; le culturel est quasiment passé sous silence. Si les aînés et les jeunes sont pris en compte, une tranche non négligeable de la population est relativement ignorée : les actifs, relativement car ils sont seulement considérés comme parents ou comme agents économiques. Nous avons aussi noté une confusion entre circuits courts et économie circulaire.

Sur les 22 actions répertoriées, une partie est à retenir ou à amender.

1) Promotion du territoire : parler de caractéristiques et non pas d'identité

Pour nous, les actions **1, 2 et 3** ne relèvent pas d'un projet, mais de l'organisation de la CCHVS et de son fonctionnement.

Comme élément attractif le Projet Sèvre et Patrimoine est à finaliser (**n°4**).

Le SCOT et la Charte paysagère ont permis d'analyser les caractéristiques spécifiques des paysages et de l'urbanisme : il nous semble nécessaire de les mettre en œuvre dans le PLUI, d'autant plus qu'ils vont dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique : biodiversité, corridors écologiques. Le paysage de bocage a un impact certain sur l'attrait touristique et sur le développement des randonnées tant pédestres que sur 2 roues. Le respect de l'habitat rural local doit se faire avec une incitation aux économies d'énergie pour le chauffage (**n° 5 et 6**).

2) Services à la population

- Il manque un centre socio-culturel et/ou un lieu de rencontre intergénérationnel.
- l'accueil des enfants dans un lieu unique est problématique au regard des transports. Les infrastructures existantes pourraient être optimisées. Il est plus facile de déplacer des animateurs (formés et dynamiques) que de déplacer des dizaines d'enfants.
- La maison des services nous semble une bonne idée, mais elle doit développer un service itinérant, ou doter les communes en moyens de vidéoconférence pour **garantir l'accès des services à chaque citoyen**.
- Le CD ne s'est pas positionné sur le lieu d'implantation d'une piscine : il souhaiterait être pleinement associé à la réflexion sur un tel projet.

3) Développement économique

- Maintien du dernier commerce : qui évalue la viabilité et la pertinence des projets pour ne pas engager inutilement des fonds communautaires ?
- Quelle est la pertinence de l'extension du champ d'intervention de l'office d'animation, du commerce de St Maixent ? Et pour quelles missions ?
- Un annuaire des producteurs est sur le site de la CCHVS : il doit être complété, développé, et diffusé.
- Marchés publics : oui bien sûr, privilégier les entreprises locales, voir pour cela les Directives Cadres Européennes en ce sens. Pourrait-on, non seulement publier le nom des entreprises retenues, mais aussi la notation des critères d'attribution.
- Les crèches d'entreprise relèvent d'initiative privée et non pas de la CCHVS ; la CCHVS peut-elle inciter les entreprises à réaliser de tels projets ?
- Atlansèvre est une *marque « commerciale »*, sur le territoire : elle ne doit pas être confondue avec le nom de la CCHVS. Peut-on donner le même nom à 3 zones économiques différentes ? Le changement de nom de la Communauté de communes ne pourrait pas se faire sans large assentiment de la population du territoire.
- Les périphéries de la CCHVS - Soudan/Pamproux Cherveux- avec leur entrée/sortie autoroutière, ont des atouts en matières d'implantation d'entreprises. Nécessité de faire connaître les compétences des agents de la communauté de communes aux entreprises
- Réfléchir à la mise en place d'une Pépinière d'entreprises plutôt que de créer de nouveaux ateliers relais.
- Développer le ferroutage en lien avec les structures existantes aussi bien sur Atlansèvre que sur Ste Eanne.
- Ne serait-il pas intéressant d'engager une réflexion avec le soutien d'organismes de recherche pour devenir un territoire d'innovation pour les grands projets du 21^{ème} siècle. (implantation d'entreprises en lien avec les technologies nouvelles, voir article suivant)
- Il faut parler du haut débit et non d'augmenter le débit ; il s'agit d'un enjeu de développement économique, indispensable aujourd'hui. Ce projet est d'autant plus important qu'il doit relier les écoles à internet, il y va de la compétence future des élèves à maîtriser les moyens modernes de communication et de travail.
- Dernière action, à amender, la 21 (la RD 611) : Il pourrait être envisagé la mise en place d'une aire de co-voiturage à St Maixent et à La Crèche comme celle de Monplaisir : la CC doit être facilitatrice dans ce domaine : pour cela il faut aménager un véritable lieu d'échanges entre l'ensemble des moyens de transport cohabitant sur le territoire ; soit Place Denfert ou à la gare à St Maixent, ou/et à la gare à La Crèche par exemple...Pourrait-on envisager la mise en place d'un réseau RDS en adéquation avec celui de Niort qui propose des départs rapprochés aux heures de migration ? Deux actions, peu onéreuses, qui pourraient rendre service.

En ce qui concerne la RD 611 et les contournements, c'est la compétence du Département, voire dans quelques mois de la Région. Pour autant la CCHVS ne doit pas se désintéresser de la question. Les contournements ne nous semblent pas une solution : très coûteux dans un contexte de rigueur budgétaire ; ils vont dénaturer la ruralité des communes concernées et grignoter un peu plus l'espace agricole déjà mis à mal par l'urbanisation et les surfaces commerciales. Envisager une convention avec ASF pour contourner St Maixent et La Crèche nous

semble plus positif et correspondre davantage à la protection de l'environnement dans le cadre de la COP21. L'aménagement routier pour désenclaver Ste Eanne nous semble indispensable : est-ce possible avec les terrains « Natura 2000 » dans le secteur ?

III)- Les actions complémentaires et alternatives

Un certain nombre d'enjeux d'aujourd'hui et de demain n'ont pas été pris en compte, ce qui diminue la pertinence du projet dans la durée.

1) Lutter contre les gaz à effet de serre en réhabilitant l'arbre et le paysage

Il nous semble nécessaire de réhabiliter les haies qui ont été massacrées depuis des décennies. La Communauté de communes devrait s'engager sur un programme de reconquête du linéaire et inclure dans le PLUI une clause de protection efficace. Cette reconquête devra être accompagnée d'un programme de formation des agents à la mise en place et à l'entretien de ce linéaire, de ces espaces arborés. Pour cette action un acteur régional est tout trouvé, il s'agit de Prom-Haies.

Encourager le développement de l'agro-écologie et de l'agroforesterie nous semble important car ce sont des atouts pour la production agricole : il y a un partenariat local qui œuvre dans ce domaine, c'est l'INRA Poitou-Charentes (site de Lusignan).

Ces 2 actions permettront au moins de conserver au paysage son aspect bocager et son attrait pour les promeneurs (touristes ou locaux) ; c'est un des premiers critères de satisfaction pour les touristes qui visitent notre territoire. Elles permettront aussi de lutter contre les gaz à effet de serre et la pollution par les nitrates. Cela permettra également de développer une filière bois (copeaux, bûches, granulés) qui a un aspect économique favorable à l'environnement (5 fois moins polluant que le fioul). Ce serait une cohérence pour les élus d'encourager cette démarche. Avec la charte « Terre saine » des élus tendent à supprimer les pesticides des espaces publics, pesticides qui vont interdits à brève échéance, alors pourquoi ne pas sensibiliser les agriculteurs à aller dans cette voie, comme les encouragent le SCOT, l'Etat et la COP21.

2) Promouvoir les circuits courts avec une agriculture plus vertueuse et promouvoir cette agriculture

3) Faire évoluer le territoire vers une autonomie énergétique, à partir des énergies renouvelables

Le territoire a en effet tous les atouts pour aller dans ce sens et demain nous aurons besoin de plusieurs sources d'énergie complémentaires, l'une prenant le relais de l'autre selon les périodes :

- l'hydraulique : barrage, rivières et moulins
- La filière bois
- Le photovoltaïque sur les bâtiments agricoles et publics
- La réhabilitation de sites fermés et friches industrielles en centrales solaires
- La méthanisation
- L'éolien collectif et individuel
- Il ne faut oublier de promouvoir les habitations à énergie positive

4) Promotion du culturel et du patrimoine

- *Maintien et même extension de « contes en chemins »*
- *Promotion des « nuits romanes »*
- *Participation à la « fête de la science »*
- *Les journées européennes du patrimoine au niveau de la CCHVS*
- *Défense de la culture régionale*
- *Recherche sur les origines du patrimoine bâti en collaboration avec la CFPPhB (commission française pour la protection du patrimoine historique et bâti) et/ou Maisons paysannes de France.*

Il n'est pas concevable de faire un projet de territoire sans lier économie, culture, sport et loisirs. (Définition géographique du mot « territoire » : portion d'espace terrestre envisagée dans ses rapports avec les groupes humains qui l'occupent et l'aménagent en vue d'assurer la satisfaction de leurs besoins quels qu'ils soient; les différentes composantes doivent interagir).

Partout où les territoires se développent, on trouve cette adéquation. Le territoire se doit d'être attractif dans tous les domaines, sinon le projet court à l'échec. Il est important de savoir d'où on vient pour savoir où l'on veut aller. Nous souhaitons que la communauté de communes soit innovante et même visionnaire dans l'ensemble de ses orientations.

5) Surtout agir pour éviter le désert médical qui s'annonce

Déjà le territoire commence à manquer de généralistes, l'exemple de St Maixent est édifiant à ce sujet ; actuellement 11 médecins (baisse de 2 en 1 an), 4 départs auront lieu les toutes prochaines années (retraite...) et pour l'instant leur remplacement est très problématique ; ceux qui restent ont une clientèle complète et refusent donc de nouveaux patients ; il est urgent d'agir et pas seulement pour les enfants et les seniors.

IV)- Conclusion

Il est intéressant de confronter les avis, les idées entre les citoyens et les élus, aussi sommes-nous prêts à discuter les projets des plus simples aux plus complexes, pour peu qu'on nous donne le temps de les étudier entre nous ou/et avec les membres de la CCHVS.

Pour terminer il est nécessaire de dire que le sens de l'histoire s'inscrit dans le développement durable, alors ne manquons pas le train.

Au bilan, notre point de vue ne peut être que mitigé : si certaines actions vont dans le bon sens, pour peu que la mise en œuvre soit bien réalisée, il reste à nos yeux que de trop nombreux domaines ont été omis ou seulement effleurés. Il nous semble indispensable, aujourd'hui, qu'une orientation plus volontariste vers les innovations du 21^{ème} siècle soit envisagée et pour ce faire que ces innovations soient inscrites dans le projet, sinon il faudra attendre trop longtemps (le prochain mandat) pour en rediscuter, dans une période où tout va très vite, dans une période où le moindre retard pris est très difficile à rattraper.